

À Bordeaux, le 2 août 2026

ATTESTATION

Je soussignée, Sophie BROCAS, préfète de la Gironde, atteste par la présente, que l'ordre d'évacuation des résidents et personnes présentes, à l'exception des services d'intervention et de secours, a été donné sur les secteurs suivants de la commune de LÈGE – CAP-FERRET :

- Le 23 juillet 2026 à 00h00 les campings du nord de Lège: *La Pinède, Aux couleurs du Ferret, La Prairie*
- Le 23 juillet 2026 à 01h00 les habitants du secteur Grand Housteau, à l'Est route du moulin, au nord chemin du Cassieu et de l'avenue du Médoc ; les campings du Grand Crohot et du Truc Vert ;
- Le 23 juillet 2026 à 04h30 la zone d'activité ;
- Le 23 juillet 2026 à 10h30 le VVF, le camping des embruns et le domaine du Ferret ;
- Le 23 juillet 2026 à 12h30 les pastourelles et les Viviers ;
- Le 23 juillet 2026 à 23h45 le Bourg de Lège ;
- Le 24 juillet 2026 à partir de 02h00 le reste de la commune.

en raison d'un incendie de forêt la menaçant.

L'évacuation préventive de la population, décidée dans le cadre des opérations de secours et de protection des populations, entraîne la fermeture administrative des établissements et entreprises situés sur le territoire de la commune concernée. Cette fermeture administrative a pour effet de contraindre les entreprises concernées à interrompre temporairement leur activité pendant la durée d'application de cette mesure.

L'ordre d'évacuation demeure en vigueur jusqu'à la levée de la menace.

Fait pour valoir ce que de droit.

La préfète,

Sophie BROCAS